

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord + liste télécopieur

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS JUSQU'À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR
PAR KRUGER (SCIERIE MANIC) INC.

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 5 février 2002 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le *Projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.*

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 5 février au 22 mars 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible à la Bibliothèque municipale Alice-Lane, située au 6, avenue Radisson à Baie-Comeau.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mardi 26 février à 19 h 30 à l'Hôtel Le Manoir, salles Champlain et Ti-Basse, au 8, rue Cabot à Baie-Comeau**. Les personnes participant à cette séance pourront s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 22 mars 2002**, au ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, Monsieur André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

La compagnie Kruger inc. est l'une des rares sociétés privées engagée dans le secteur canadien des pâtes et papiers. Elle (Scierie Manic) a obtenu du ministère des Ressources naturelles un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour l'aire commune 093-20 qui totalise une superficie de 14 953 km². Cette aire englobe une grande partie de l'île René-Levasseur, située au centre du réservoir Manicouagan, soit une superficie de 1 799 km² ou 12 % de l'aire commune. L'étude d'impact précise que l'entreprise doit aménager ce territoire si elle ne veut pas voir diminuer son approvisionnement, ce qui mettrait en péril la viabilité de ses opérations et de ses usines de sciage sur la Côte-Nord.

Pour accéder à l'île et permettre le transport du bois de coupe, Kruger inc. devrait construire deux rampes d'accostage permettant la traverse par barge, d'une rive à l'autre, des camions de chargement. La largeur des rampes seraient de 12 m et leurs longueurs respectives, de 165 m pour la rive sud et de 250 m pour la rive nord. Le projet comprendrait également l'installation de deux quais flottants, dont un pour l'usage de la compagnie et l'autre d'utilité publique. La dimension de ces quais seraient de 4 pi. par 32 pi. Enfin, la compagnie devrait également aménager à proximité de la rampe sud, des chemins qui accèderaient aux quais flottants et une aire d'utilité d'une superficie d'environ 5,5 ha qui servirait au stationnement, au virage des camions et à l'entreposage temporaire de matériel divers.

Ce projet nécessiterait des investissements d'environ 6 millions de dollars et permettrait des emplois directs et indirects à quelque 1 200 personnes.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans son étude d'impact, le promoteur mentionne que durant la phase de construction, les impacts négatifs les plus significatifs, suite à l'aménagement des rampes, concerneraient les pertes d'habitats potentiels pour les poissons (faune ichtyologique). La qualité de l'eau pourrait être affectée, mais des mesures appropriées ne laisseraient qu'un impact résiduel négligeable.

Durant la phase d'exploitation, il est précisé également que les retombées économiques auraient un impact positif très fort pour l'ensemble de la région, considérant le nombre d'emplois dans les scieries ainsi que pour les opérations forestières.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec M^{me} Thérèse Daigle, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca